



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chomage

Question écrite n° 7877

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur l'une des revendications légitimes des chômeurs et de leur association APEIS, celle de la gratuite des transports en commun pour les personnes effectuant des recherches d'emploi. En effet, les chômeurs doivent faire face à de grandes difficultés, des allocations dégressives, des périodes d'inscription à l'ANPE de plus en plus longues, des frais de transports représentant un coût important. Dans un esprit de justice sociale, la gratuite des transports en commun pour les chômeurs dans le cadre de leur recherche d'emploi doit être envisagée. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour aller dans ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les coûts du transport pour les personnes à la recherche d'un emploi. L'ANPE dispose chaque année de moyens budgétaires intégrés à sa subvention, destinés à faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi, sous la forme de bons de transport gratuit et d'indemnités de recherche d'emploi. Toutefois, l'attribution d'une aide à la mobilité géographique n'est pas un droit ; elle constitue une participation forfaitaire aux frais engagés par l'utilisateur pour sa recherche d'emploi. La prescription relève en outre de la responsabilité du directeur d'agence locale, qui apprécie au cas par cas, préalablement à chaque déplacement, en fonction de la situation particulière de l'intéressé et des crédits disponibles.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7877

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 4006

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4790